

MANUEL QUALITE-ENVIRONNEMENT

CARAH asbl

3.B Déclaration de politique environnementale validée en conseil de direction (octobre 2017)

Le CARAH, en tant que, entre autres, laboratoire d'analyses, spécialisé dans le domaine de l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'environnement rural, se préoccupe des relations entre l'environnement, la santé, l'alimentation et l'activité économique en territoire rural.

Ses compétences l'amènent à jouer un rôle prédominant en matière de conseils aux agriculteurs, artisans et entreprises ainsi que de prévention des risques dans ces domaines. La qualité de ses services est essentielle dans la prise de ses décisions mais aussi de celles de ses clients.

Soucieux de suivre l'orientation choisie par la Province de Hainaut, le CARAH s'engage à inscrire sa démarche de gestion environnementale dans une démarche plus large de « responsabilité sociétale des entreprises » (RSE), telle que présentée dans la norme ISO26000.

Dans la situation actuelle, cela implique de sa part

- une attention accrue à son contexte général, d'un point de vue interne comme d'un point de vue externe, et en particulier à ses parties prenantes, en termes de besoins et d'attentes,
- une politique de développement durable afin que ses propres activités et les décisions qui en découlent ne portent pas atteinte au bien-être de la population et des générations futures,
- la reconnaissance de la protection de l'environnement comme l'une de ses priorités,
- la mise en œuvre de procédures et d'actions visant à prévenir et réduire la pollution, et à améliorer de façon continue ses propres performances environnementales.

Pour atteindre ces objectifs, la Direction s'engage à développer un système de management environnemental en adhérent aux principes du standard ISO14001 :2015 et à assurer ses activités conformément aux exigences légales.

Les objectifs et cibles annuels du CARAH, en adéquation avec sa détermination d'améliorer la qualité de l'environnement et de réduire l'impact environnemental de ses activités et services, sont présentés périodiquement en revue de direction.

Tout le personnel et les partenaires (fournisseurs) participent à la mise en œuvre de cette démarche volontaire et collective dans un dialogue ouvert et constructif, soutenu par des actions de formation et de sensibilisation.

Le Conseil de direction,

M. VAN KONINCKXLOO



A. PARFONRY

S. UYSTPRUYST



T. MARIQUE

L. VANSINGELE



B. LEFEBVRE



Les Chefs de Service

